



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Relatif au règlement #221-2026

Est par la présente donné par la soussignée, Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité.

QUE : Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent le 7 juillet 2026 :

#221-2026 Concernant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et à l'inspecteur municipal

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au centre administratif de la municipalité situé au 1596, route Marie-Victorin, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est à dire de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du mardi au jeudi inclusivement. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Deschaillons-sur-Saint-Laurent ce 8^e jour de juillet 2026.

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal - Bureau de poste - Site Internet

entre 7 heures et 19 heures, le 8^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière- trésorière